



PROGRAMME DE FORMATION ¹



PARCOURS COOC

LA GOUVERNANCE EN COOPÉRATIVE

Ce parcours de formation vous permettra de comprendre l'articulation des pouvoirs et responsabilités de tous les acteurs de la gouvernance. Il a été conçu particulièrement à destination des administrateurs afin qu'ils puissent pleinement incarner leur rôle. L'objectif de ce parcours est de travailler à la fois les savoir-faire et savoir être en tant qu'administrateur de coopérative. Un collaborateur ou manager de la coopérative peut également suivre le parcours pour mieux comprendre les missions d'un administrateur.

OBJECTIFS

> Comprendre l'articulation des pouvoirs et responsabilités de tous les acteurs de la gouvernance

> Comprendre le rôle d'administrateur

PUBLIC

> Administrateurs

> Managers et collaborateurs en coopérative

PRÉREQUIS

> Idéalement avoir suivi au préalable le COOC à la découverte de la coopération agricole

CONTENU

MODULE 1 / L'ADMINISTRATEUR AU CŒUR DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Ce premier module permet de comprendre le périmètre de la gouvernance et son objectif. En effet, il est important de rappeler la définition de la gouvernance et de présenter les différents modèles d'organisation. Cette première partie met en exergue les dérives à éviter pour tendre vers la gouvernance stratégique.

MODULE 2 / L'ADMINISTRATEUR ACTEUR DE LA VIE COOPÉRATIVE

Ce second module traite le rôle de l'administrateur pour nourrir la vitalité démocratique qui assure la participation, le dynamisme, le renouvellement des générations ou encore la parité en coopérative. Droit de vote et fonctionnement des Assemblées Générales sont abordés.

MODULE 3 / LE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le troisième module insiste sur la nécessité de l'implication de l'administrateur et vous donnera des bonnes pratiques pour que la gouvernance soit animée avec plus de professionnalisme. Loyauté et disponibilité sont détaillés dans cette partie. Enfin, le sujet de l'indemnisation de l'administrateur est abordé.

MODULE 4 / L'ADMINISTRATEUR ENGAGÉ DANS L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Ce quatrième module traite de la validation de la stratégie de la coopérative qui relève pleinement de la compétence du conseil d'administration. Cette partie aborde également de la RSE, recherchée dorénavant comme un avantage compétitif dans une vision dynamique nouvelle. Enfin, la gouvernance des filiales sera mentionnée.

MODULE 5 / L'ÉQUILIBRE AVEC LE POUVOIR DE DIRECTION

Ce cinquième module précise la répartition des pouvoirs entre le conseil et la direction : de la nomination du directeur à la délégation de la mise en œuvre de la stratégie et des plans opérationnels, en passant par l'équilibre du binôme Président/Directeur.

MODULE 6 / L'ADMINISTRATEUR VIGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE PAR LA DIRECTION

Ce module détaille ce que le conseil d'administration et les administrateurs doivent exiger comme informations afin de surveiller la mise en œuvre de la stratégie par la direction. Les bonnes postures à adopter dans ce suivi sont décrites ainsi que l'arrêté des comptes et le contenu du rapport annuel.

MODULE 7 / MES RESPONSABILITÉS EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

Dans ce module, nous nous interrogeons sur la notion de responsabilité, que ce soit au niveau de la coopérative, du conseil d'administration et de l'administrateur. Nous abordons la notion de responsabilité sociétale, aujourd'hui très étendue et qui a tendance à se renforcer. Nous parlerons des points de vigilance à avoir sur la gestion des risques et les délégations.

MODULE 8 / L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA GOUVERNANCE

Ce dernier module vous donnera les éléments afin de juger de la pertinence de la gouvernance de votre coopérative et notamment par rapport aux autres d'un même secteur. Dans cette partie vous aurez un éclairage sur la révision coopérative et son fonctionnement.

MODULE 9 / ÉVALUATION

L'évaluation porte sur l'ensemble des modules de formation. Elle permet de s'assurer que les stagiaires ont bien assimilé l'ensemble des concepts et connaissances abordés dans l'ensemble du parcours.

Questionnaire d'évaluation en fin de parcours.

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L6353-1 et L. 6353-3 du code du travail



LA COOPÉRATION AGRICOLE
@CADEMY



FORMATION EN LIGNE LA GOUVERNANCE EN COOPÉRATIVE

DURÉE

3 heures

reparties selon les souhaits de l'apprenant sur la durée de la session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de vidéos de cours, d'activités pédagogiques (Quizz, QCM, Association, Drag and Drop, Vrai/Faux, ...) et de ressources complémentaires.

LES EXPERTS

Marine NOSSEREAU Directrice des affaires juridiques et fiscales de Coop De France.

Alain martel

Ancien secrétaire général de L'IFA (Institut Français des Administrateurs), il accompagne aujourd'hui les entreprises sur cette thématique à travers des activités de conseils et formation

MOYENS TECHNIQUES

Une licence sur la plateforme www.coopacademy.coop sera octroyée à chaque participant. L'unique condition pour suivre ce parcours de formation est de bénéficier d'une connexion internet.

ENCADREMENT

Mylène CHAMPAIN

mchampain@solutionsplus.coop

01 44 17 58 56

PRIX²

99 euros HT / par session / apprenant

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Exercices en ligne (Quizz, QCM, Vrai/Faux...)

MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCESSIBILITE OU D'ASSISTANCE

> **Organisation** : 100% du parcours en temps de formation asynchrone

> **Accessibilité** : Nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté pour les personnes en situation de handicap

> **Assistance** : Hotline technique via la page « Assistance » de la plateforme

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX SÉQUENCES FOAD*

- > Taux de complétion du parcours
- > Taux de complétion par module
- > Taux de réussite à l'évaluation finale (taux de réussite de 50% à minima)

*FOAD : Formation à distance

² Inscription individuelle et financement à titre personnel : nous contacter pour connaître les tarifs, modalités de règlement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.